



DEMANDE DE COMPLEMENT DE PARTICIPATION 2023

Monsieur le président d'ArcelorMittal en FRANCE,
Monsieur le Coordinateur RH ArcelorMittal FRANCE,

Tout d'abord, un petit rappel de l'article 4.2 de notre accord de participation groupe « ***Le conseil d'administration d'ArcelorMittal France pourrait décider annuellement d'un versement supplémentaire à la réserve spéciale de participation, au titre de l'exercice clos et cela dans le cadre des possibilités liées à la réglementation en vigueur*** ».

Cela fait plusieurs années maintenant que la CFDT vous demande un complément de participation. En effet, nous estimons et à juste titre, que la redistribution faite aux salariés de notre entreprise est bien en deçà de ce qu'elle pourrait mais surtout devrait être.

Rappelons que les sommes distribuées au titre de la participation sont liées aux résultats dégagés par les sociétés et force est de constater que ces résultats ne reflètent pas toujours la réalité. Nous ne reviendrons pas sur l'analyse faite par l'expert du CSEC d'AMF en 2022 qui, chiffres à l'appui nous explique très clairement, le manque à gagner avec les retraitements multiples effectués.

Certes tout ceci est totalement légal mais où est l'équité pour les salariés qui subissent de fait, la double peine, niveau participation mais également niveau intéressement !

Pour la CFDT, ce n'est plus possible et c'est pour cela que nous insistons sur la légitimité de notre demande.

En attendant votre réponse qui je l'espère sera positive, je reste à votre disposition.

Veillez recevoir Messieurs, mes sincères salutations

Jean-Marc VECRIN

Représentant Syndical National CFDT

ArcelorMittal France